



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 80306

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la couverture en téléphonie mobile dans le département de la Mayenne. Les opérateurs se sont engagés fin août à accélérer la couverture du territoire national en téléphonie mobile. Le gouvernement met en oeuvre les moyens pour que la totalité des communes bénéficient de la téléphonie mobile, d'ici la fin de l'année 2007. C'est pourquoi, il souhaite connaître l'état d'avancement de la couverture en téléphone mobile, commune par commune, en Mayenne. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement incite les opérateurs à poursuivre la densification de leur réseau de téléphonie mobile ainsi que l'extension de la couverture du territoire français par le biais de la couverture des zones non couvertes. Une convention nationale pour la couverture en téléphonie mobile des « zones blanches » a ainsi été signée le 15 juillet 2003 entre l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), l'assemblée des départements de France (ADF) et l'association des maires de France (AMF), les trois opérateurs et le Gouvernement. Cette convention nationale prévoit l'équipement, en deux phases, d'environ 2 000 sites permettant de couvrir 3 000 communes. Les principaux éléments de cette action sont les suivants : dans une première phase, 1 250 sites couvrant environ 1 826 communes seront équipés. Pour cette phase, les pouvoirs publics, État et collectivités locales, prendront en charge le financement des infrastructures passives (pylônes). Les opérateurs prendront intégralement en charge le financement des équipements de réseau. Dans le cadre de la phase I, l'État engagera 44 millions d'euros à parité avec les collectivités locales. Une phase II a été lancée le 1er janvier 2005 pour 921 sites couvrant les 1 226 communes restantes. Un avenant à la convention du 15 juillet 2003 était initialement prévu pour arrêter les modalités de financement de la couverture des communes de la phase II. Les nouvelles obligations de couverture retenues dans le cadre du renouvellement des licences d'Orange et SFR ont, de fait, réglé le financement de la phase II. L'avenant signé le 13 juillet 2004 s'aligne sur ces conditions en indiquant que la totalité de la phase II sera à la charge des opérateurs, soit environ 155 millions d'euros. L'ensemble des sites de la phase II devra être exploité commercialement par les trois opérateurs avant la fin 2007. Ce plan commence à porter ses fruits puisque, au 1er août 2006, 1 030 sites de la phase I avaient fait l'objet d'un accord entre opérateurs et collectivités territoriales sur leur lieu d'implantation. 79 protocoles départementaux ont été signés, 605 infrastructures étaient mises à disposition d'opérateurs par les collectivités et 475 sites étaient ouverts commercialement. De plus, les opérateurs avaient obtenu les autorisations administratives nécessaires pour 284 sites de la phase II et 122 étaient ouverts commercialement. Au total, 597 sites étaient donc ouverts commercialement. Dans la Mayenne, 7 sites ont ainsi été identifiés, 3 en phase 1 et 4 en phase II. Les 3 sites de la phase I sont ouverts commercialement, un site de phase II est ouvert et un autre a reçu les autorisations administratives nécessaires et sera ouvert prochainement. Fin 2005, la liste des communes de la Mayenne identifiées en zone blanche et l'état d'avancement de leur couverture étaient les suivants :

COMMUNE	PHASE	STATUT
---------	-------	--------

La Chapelle-au-Riboul	2	Processus lancé
Montourtier	2	Processus lancé
Méral	2	Processus lancé
Marigné-Peuton	1	Couverte
Peuton	1	Couverte
Brains-sur-les-Marches	2	Processus lancé
Saint-Michel-de-la-Roë	2	Processus lancé
Saint-Germain-de-Coulamer	1	Couverte
Saint-Mars-du-Désert	1	Couverte
Saint-Martin-de-Connée	1	Couverte
Saint-Pierre-sur-Orthe	1	Couverte

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80306

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11172

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10369